

Conseil communal du 25 juin 2018

Interventions de F. Breuwer au nom du groupe MR

Préalable :

La gestion du temps en politique fait que le dernier conseil communal avant la période des affaires prudentes et la tenue du scrutin , doit traiter de dossiers et de sujets importants sans grande possibilité de consultation et de concertation alors qu'ils engagent la future majorité.

Ainsi par exemple , les points relatifs au plan de mobilité, au schéma de développement communal , à la cité administrative ou encore les points relatifs au Feder et Verviers ville conviviale auraient vraiment mérité plus de développement en section voire tout simplement une présentation digne du nom.

Certains documents définitifs ont été validés par le Collège du 22 juin .

Le MR s'efforcera toutefois d'intervenir de façon constructive tout en s'abstenant sur certains points afin de préserver sa capacité d'analyse plus approfondie ultérieurement.

Interventions sur les points de l'ordre du jour :

Point 8 : Piscine d' Ensival

Point 10 : Bureau de vote à Petit Rechain

Point 11 : Affichage électoral

Quelle est la proposition définitive du Collège puisque tout ne semblait pas clair en section des affaires générales ?

Point 32 – CHR – décret 'gouvernance' et nouveaux statuts

Plusieurs questions ont été soulevées par les administrateurs MR lors de l'examen des modifications statutaires.

En effet si on peut souscrire à l'idée de réduire le CA à 14 membres, il subsiste la question de la représentation équilibrée des genres, celle de la représentation provinciale et la question de la présidence verviétoise du CA, , car l'absence désormais d'un bureau exécutif et les pouvoirs accrus conférés à la Direction générale renforce encore plus la nécessité d'avoir la garantie qu'un représentant communal verviétois soit désigné à cette fonction , eu égard à la prédominance de Verviers tant sur le plan financier que sur le plan social.

Il est regrettable que les verviétois ne se soient pas « serré les coudes » lors de l'examen des nouveaux statuts lors du dernier CA du CHR en mai. Cela devait être dit.

A l'aube de la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie de développement à 10 ans et de négociations avec d'autres institutions en phase avec la dynamique fédérale en matière de santé publique, il est essentiel que Verviers soit en première ligne.

Points 38 & 39 – MB CPAS & compte 2017

Considération strictement financière : se réjouir du résultat du compte 2017 dans l'absolu, s'inquiéter d'un tel résultat alors que l'institution se trouve dans l'impossibilité d'utiliser pleinement ses moyens.

Considération politique quant à l'efficience de l'action sociale : il faut déchanter quand on examine les indicateurs sociaux et l'augmentation des dépenses d'aide générale.

Un des premiers chantiers de la prochaine législature sera sans aucun doute la fixation d'un nouveau cadre budgétaire et comptable doublé d'une harmonisation de la politique sociale d'initiative publique permettant à l'institution dont c'est la mission régalienne, de mener une action sociale plurielle et émancipatrice.

En toute sécurité pour ceux et celles qui l'incarnent au jour le jour, notamment les travailleurs sociaux.

Aujourd'hui cet aspect est celui qui nous importe d'abord.

Aussi je vous demanderai de voter sur l'amendement suivant :

- maintien de la dotation communale initiale et par conséquent annulation de l'amputation de 395.593 euros.
- réaffectation de ce même montant comme suit :
 - articles 831/11100-02 : 28.182 euros , 831/11200-02 : 2.067 euros , 831/11300-02 : 1.615 euros et 831/117-01 : 184 euros
 - engagement de 2 agents de sécurité pour 32.048 euros en 2018 et 64.096 euros en année pleine.
 - article 131/113-48
 - constitution de provisions pour amorcer un 2^{ème} pilier de pensions. Taux retenu : 3% ,soit 350.813,64 euros qui permettra de bénéficier d'une réduction de la cotisation de responsabilisation.

Point 42 – Synergis – décret 'gouvernance' et bureau exécutif

Le décret passant par là , exit le CD actuel mais comment la RCA dont le Conseil est de facto l'AG, va-t-il effectivement fonctionner ?

Point 45 – PCS – évaluation

Ce point représente dans la foulée de l'examen des finances du CPAS et de la réalité sociale de Verviers , une double opportunité pour :

- Définir ce qu'il faut entendre par 'cohésion sociale'
- Mesurer l'impact des actions du PCS sur l'évolution des indicateurs sociaux

Point 49 – Schéma de développement communal

La question est essentielle dans une ville dont la gestion de l'aménagement du territoire et des dossiers d'urbanisme ne répond pas au besoin de création de nouveaux logements en rapport avec la croissance souhaitable de la population .

Quelle est la vision chiffrée et la traduction en objectifs SMART , à 2040, du nombre de nouveaux ménages à accueillir.

Les considérations émises dans l'actualisation du PCM quant à l'activation des réserves foncières feront-elles partie de l'étude.

En 2.040 la population en Province de Liège aura augmenté de plus 100.000 personnes, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 70.000 logements . Verviers devrait en capter 5 % au minimum et viser le ratio de 10 % , soit 7.000 logements pour conforter son rang et son statut .

Pour l'instant Verviers n'en prend pas le chemin pour diverses raisons.

L'élaboration dudit schéma doit intégrer la nécessité d'une croissance qualitative plus forte de la population.

Point 50 – MB VilleQuelques observations :

Toujours aucun monitoring des dépenses de fonctionnement . Et par conséquent aucun renforcement de certains articles pour un meilleur entretien des espaces publics, des cimetières , des bâtiments communaux.

Quelques dépenses à l'ordinaire ou à l'extraordinaire à épinglez et expliquer :

- Mondial : 41.000 euros pour combien de matches
- Beau vélo de Ravel : 33.500 euros pour quelles dépenses ?
- 1.500.000 vers Synergis pour des frais d'études d'un centre de sports.
- 50.000 euros pour acheter un immeuble rue de Heusy au profit de Vervicoop ?
- 190.000 euros pour l'achat d'un appartement
- 35.000 euros en transfert pour l'aménagement d'un terrain de foot à Stembert

- 127.000 euros pour l'ex piscine de Ensival
- 100.000 euros de supplément pour la galerie du Nouveau Bazar
- 20.000 euros pour la façade du magasin WE
- 2.662.000 euros pour la démolition de Belgacom
- 11.330.000 euros pour Verviers ville conviviale.

Quelques amendements budgétaires :

1° Annuler l'amputation de la dotation CPAS de 395.593 euros , p 28 article 831/958-01 et annuler la provision à due concurrence à la fonction 831 'aide sociale'

2°Provisionner pour le 2 ème pilier de pensions : taux identique à celui proposé pour le CPAS, 3%. (fonds de provisions , compte général 1600, compte particulier 46300000000014 ou 15 ou ?) .

3°Provisions en vue de l'instauration d'un fonds d'aide aux commerçants de l'hyper centre : montant de 500.000 euros .

A l'extraordinaire :

Amendement proposé:

Projet Logivesdre : inscription en transfert d'un montant de 150.000 euros pour le projet de rénovation de 24 logements rue H.Pirenne , novateur et exemplaire .

Points 51, 61 & 62 :

Vervicoop : Acquisition de parts B et mise à disposition de locaux.

Les explications données en section du Budget d'une part et des Travaux d'autre part, diffèrent voire divergent quant aux montants en question.

Cela ne simplifie pas la compréhension du montage juridico financier et fiscal.

Qui plus est , le dossier semble être introduit à la Ville depuis peu de temps et a fait l'objet d'un traitement expresse en Collège ? Une nouvelle concertation aurait eu lieu ce lundi matin ?

Nonobstant l'intérêt du projet privé favorisant les circuits courts et la production de produits biologiques sur un modèle coopératif, il suscite inévitablement les questions suivantes :

Quid du Nouveau Bazar présenté pour accueillir le circuit court ?

Quid du montage ? Pourquoi céder l'usufruit plutôt qu'un loyer tout simplement ?

Quels sont les emplois créés ? Quelle interaction avec le marché hebdomadaire ?

Qui sont les membres fondateurs ?

Qui seront les bénéficiaires ? Qui seront les producteurs ?

Point 56 :

Cité administrative

Si le principe et la philosophie d'un tel projet sont et restent acquis depuis des années, la question du coût final et du coût net se pose toujours plus.

Le projet comporte encore des zones d'ombres et des questions sans réponses.

En l'absence d'une vision , de balises et de garanties , notamment pour le regroupement de certains services du CPAS et de la Police, et en constatant la hauteur des frais de démolition (passant de 900.000 à 2.300.000 euros), le MR s'abstiendra sur le point .

Point 57 et 58 : Feder - Verviers ville conviviale

Retour sur le 4 juin.

Rappel de l'interpellation du MR sur les questions du coût et du financement , de la chronologie et la maîtrise des travaux.

Explications en section 'travaux' le 22 juin où souligner l'honnêteté intellectuelle de H. Aydin .

Documents disponibles le lundi 25 et transmission d'un tableau synoptique,

Saluer le principe du marché conjoint.

Préoccupation majeure pour le MR subsiste : quel soutien au commerce local , quelle action réelle sur les loyers, les revenus cadastraux , les taxes et redevances ?

Pour mémoire le projet de délibération soumis par le MR au conseil le 4 juin et refusé par les autres groupes politiques :

« Le Conseil communal de Verviers, réuni le 4 juin 2018 , considère que :

les conditions à réunir pour faire du dossier 'Verviers ville conviviale' un succès , sont outre la qualité du dossier , la maîtrise des coûts des travaux et la capacité de les financer et les réaliser dans un délai raisonnable, la capacité d'en réduire les nuisances pour les riverains ,les usagers et en particulier pour les commerçants situés dans le périmètre des travaux et le cas échéant de les accompagner financièrement pendant la durée de ceux-ci .

Pour ce faire, le Conseil communal considère que :

- il convient de prévoir, dès les prochaines modifications budgétaires de juin 2018, la réservation de moyens financiers conséquents, sous une forme à convenir, et de prévoir dans les meilleurs délais leurs conditions d'application.

- il est essentiel de préserver par ces moyens les commerces les plus emblématiques du commerce local, ayant déjà souffert des péripéties du dossier de revitalisation urbaine connu sous le nom de Citymall.

Le Conseil communal considère que :

- il y a de lieu de réfléchir également à des modalités fiscales permettant l'exonération du paiement de taxes et redevances en lien avec l'activité commerciale située dans le périmètre des travaux ,pendant leur réalisation.

- il y a lieu de réunir dès l'approbation du dossier par les instances 'Feder' , les membres des sections concernées pour examiner les propositions des services communaux en rapport avec ce qui précède. »

Point 69 : Budget participatif

Point 71 : Créashop

Primes d'un côté et réduction de loyers de l'autre, que faire au bénéfice de tous les commerçants sans exception. Sujet évoqué aux points 57 et 58.

Point 73 : Plan de mobilité

Un examen approfondi et un temps de réflexion sont indispensables pour prendre position dans un tel dossier qui est tout sauf anodin.

Aussi le MR souhaite qu'il soit reporté au prochain Conseil .

Non seulement la forme pose question mais aussi pour la faiblesse des solutions recommandées.

La lecture rapide sans être furtive des 128 pages ou planches du rapport amènent à la conclusion que :

- il est plus facile de dire ce qui ne peut pas être fait
- certaines solutions impliquent une collaboration pleine et entière de présumés partenaires comme le SPW, la SNCB, la SRWT.
- certaines propositions relatives à l'activation des réserves foncières sont plus ambitieuses que la vision interne de l'aménagement du territoire.

Les solutions suivantes peuvent-elles néanmoins être considérées comme réalistes et réalisables selon le Collège :

- Passage à 6 bandes sur la rocade Sud ?
- Mise à sens unique des avenues de Spa et Chaussée de Theux ?
- Création de nouvelles voiries structurantes en charge d'urbanisme liées à la mise en œuvre des ZACC
- Accentuation du transit via rue Fontaine au Biez

Enfin concernant l'hyper centre, priorité absolue dans la perspective de grands travaux : pouvons-nous considérer comme acquis ?

- la limitation généralisée à 30 km/h
- le flux d'échange organisé par la réouverture de Brou Harmonie au passage motorisé
- la réalisation d'un « tourne à gauche » vers Xhavée au dessus de la rue de la Concorde ?

Et que représentent les aménagements proposés autour du Théâtre en regard du projet de rénovation avec extension présenté il y a quelques mois ?

Point 88 : Centre Maximilien Kolbe

Quelle est la position de la Ville à la suite des dernières informations relatives à la fin des activités de l'association ?

F.BREUWER

Conseiller communal MR

CONSEIL COMMUNAL du 25 juin 2018

PRINCIPALES INTERVENTIONS DU GROUPE ECOLO

Point 22 – INTERCOMMUNALES – PUBLIFIN

Nous votons contre les points suivants :

- Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2017.

Les comptes 2017 ne contiennent plus de rémunérations relatives aux comités de secteurs qui ont été dissouts en décembre 2016. La régularité des comptes ne doit pas être mise en doute mais des dépenses ont été réalisées suite à des choix que nous n'avons pas soutenus, par exemple : les avocats-experts pour résister aux exigences wallonnes, les recours contre des parlementaires wallons trop négatifs vis-à-vis de Publifin...

- Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et approbation des rapports de gestion 2017 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et comptes consolidés.

Car c'est l'ensemble des entités du groupe, dont les composantes de Nethys.

Et nous nous abstenons sur les points suivants :

- Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation, prévu à l'article L1523-13 §3 du CDLD.

Le rapport est correct mais il concerne des participations qui ont été décidées ou modifiées

- Approbation du rapport de rémunération 2017 du Conseil d'Administration.

- Décharge à donner aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.

Point 1 et 2 – GESTION IMMOBILIERE – Surface commerciale sise rue de Heusy 30

Ce projet citoyen d'épicerie coopérative doit être soutenu et nous ne pouvons que nous réjouir de la solution trouvée entre la ville et la coopérative. De même, nous nous réjouissons que la ville prenne elle-même des parts au sein de cette coopérative. C'est un magnifique projet et ses retombées pour Verviers seront en tous points positives.

Pouvez-vous toutefois nous informer quant aux demandes connexes faites par la coopérative dans son courrier du 12 juin joint au dossier :

- Qu'en est-il de la demande de la désignation d'un emplacement « fournisseur » à proximité du bâtiment pour déchargement des marchandises ? Pour que le projet soit réalisable, il les fournisseurs de Vervicoop doivent pouvoir disposer d'un d'espace de livraison à une distance raisonnable. Serait-il envisageable de prévoir une place de stationnement uniquement pour de la livraison non loin du supermarché ?



Modifications budgétaires

Dossier de presse

25.06.2018

Embargo jusqu'au vote du point lors du Conseil communal du 25 juin 2018

1. INTRODUCTION

Les modifications budgétaires sont positives avec la mise en provisions de 1.195.593,57 € et une augmentation du boni présumé à 467.669, 44 €. Soit une épargne estimée de plus de 1,6 million d'euros.

Cela est rendu possible grâce à une maîtrise des dépenses de la Ville. Comme expliqué ci-après, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est justifiée essentiellement par un jeu d'écritures mais n'est en rien une augmentation structurelle des dépenses. Le boni du CPAS souligne la bonne gestion de l'institution et permet à la Ville de réduire la dotation sans porter atteinte à l'action sociale.

Les perspectives sont positives puisque le plan quinquennal affiche un résultat global de près de 4 millions d'euros à l'horizon 2023, de quoi envisager l'avenir et les nombreux défis de Verviers avec sérénité.

Au niveau de l'extraordinaire, en plus des grands projets déjà initiés, on peut retenir : l'intégration de l'éclairage urbain intelligent dans Verviers ville conviviale, la réfection du pont Al Côte, la continuation du projet de cité administrative par l'acquisition d'un appartement et d'un terrain, acquisitions nécessaires à sa réalisation. La démolition et la dépollution du terrain sont aussi prévues.

En 3 ans, cette majorité aura réussi à assainir les comptes et à épargner pour les défis de demain (grands projets, risques sociaux et personnel) pour un montant de plus de 5 millions d'euros tout en maintenant le volume de l'emploi. Ceci grâce à une gestion rigoureuse et des économies précises.

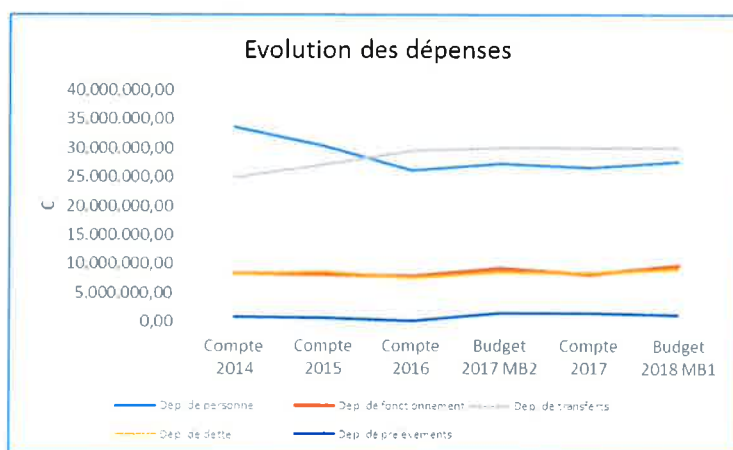
2. SERVICE ORDINAIRE

N.B. Sauf exception précisée, les comparaisons de ce rapport sont faites par rapport au Budget 2018 initial.

RESULTATS GENERAUX

Le Budget 2018 MB1 est en augmentation de 2,89 % par rapport au Budget 2018 initial. Il présente un boni présumé de 467.669,44 €.

Cette augmentation provient essentiellement des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement comme explicité ci-après.



RECETTES ET DEPENSES DES EXERCICES ANTERIEURS

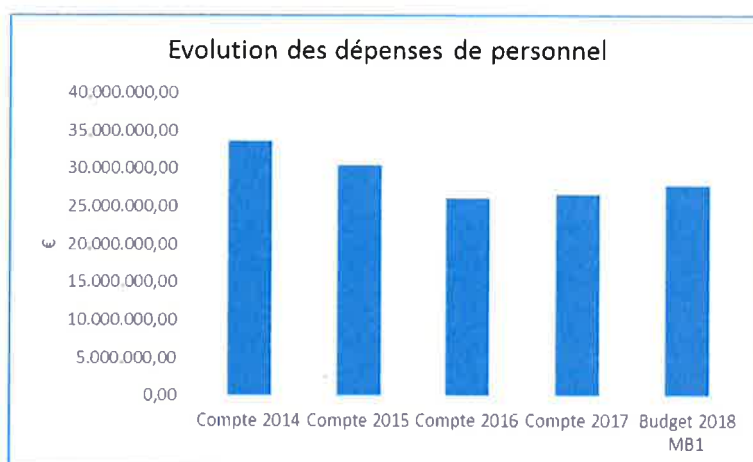
Les dépenses concernent principalement des dépenses de personnel et les frais 2017 de la concession du parking (261.647,24€).

En effet, l'assujettissement à la TVA des parkings hors voirie nécessite un jeu de facture entre le concessionnaire et notre Ville. Ces factures n'ont pas pu être imputées en 2017 faute de crédits budgétaires. **Budgétairement, cette opération est neutre.**

Ces mêmes dépenses sont désormais également prévues à l'exercice propre.

EXERCICE PROPRE

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 0,87 % suite à l'intégration des modifications du plan d'embauche et de l'intégration d'un saut d'index prévu au mois d'octobre 2018.



Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de **11,59 %**.

Cette forte augmentation s'explique principalement par la budgétisation des frais de parking de Besix (compensée par l'augmentation des recettes de la concession à l'article 040/366-07), par le transfert en fonctionnement des nouveaux ateliers communaux à Stembert (anciennement budgété en remboursement de dette), par la remise à niveau des stocks en matière de déneigement et par l'acquisition de mobiliers urbains (désormais non inclus dans la concession de l'espace public budgété en Recettes à l'article 425/366-48).

En dehors de ces éléments conjoncturels, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées.

Les adaptations principales sont les suivantes :

Article	Budget Ini	MB Elaboration	Libelle
040/124-06.2018	0,00 €	265.000,00 €	Frais de concession parking - Besix
137/126-01.2018	60.000,00 €	368.623,00 €	Loyers et charges locatives des immeubles loués pour les services techniques
421/140-02.2018	41.250,00 €	25.000,00 €	Fournitures pour la voirie
425/124-48.2018	14.000,00 €	58.000,00 €	Acquisition de mobilier urbain et accessoires
520/12305-48.2018	0,00 €	25.000,00 €	Autres frais administratifs - Plateforme fidelite
763/12405-48.2018	0,00 €	33.500,00 €	Autres frais techniques - organisation du Beau velo de Ravel
876/124-06.2018	525.000,00 €	50.000,00 €	Nettoyage de l'hypercentre

Les **dépenses de transferts** diminuent de 0,97 %, principalement du fait de la réduction de la dotation au C.P.A.S. de 395.593,57 € (réduction transférée en fonds de réserve), de subsides accordés pour l'éventuelle ouverture d'une nouvelle crèche à Stembert (Arc service) et du subventionnement d'un projet de fidélisation des clients avec l'Union des commerçants de Verviers.

Article	Budget Ini	MB Elaboration	Libelle
520/321-01.2018	25.000,00 €	25.000,00 €	Subsides et primes directs accordés aux commerces
831/435-01.2018	10.625.936,59 €	-395.593,57 €	Subside de fonctionnement au C.P.A.S.
844/33205-02.2018	0,00 €	61.740,00 €	Subsides à la crèche Arc Services

Evolution des dépenses de dette

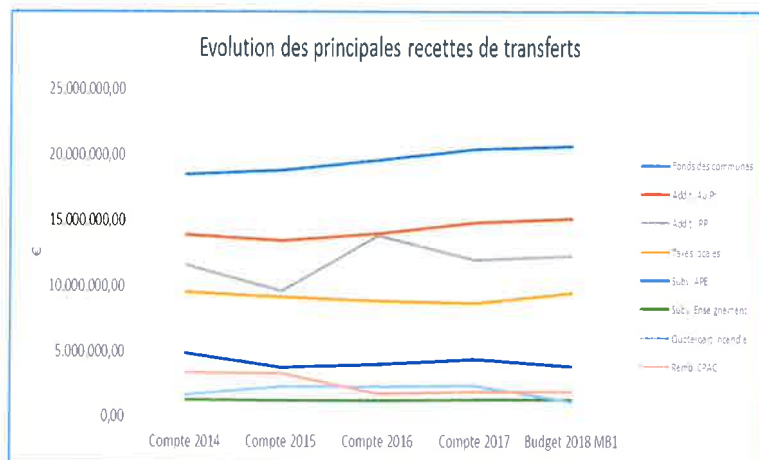
Année	CHARGES FINANCIÈRES (€)	REVENUS DE LA DETTE (€)	Total (€)
Compte 2014	2 300 000,00	6 000 000,00	8 300 000,00
Compte 2015	2 200 000,00	6 500 000,00	8 700 000,00
Compte 2016	1 800 000,00	5 800 000,00	7 600 000,00
Compte 2017	1 800 000,00	6 500 000,00	8 300 000,00
Budget 2018 MB1	1 700 000,00	7 300 000,00	9 000 000,00

4

Article	Budget Ini	MB Elaboration	Libelle
124/161-48.2018	31.500,00 €	-17.500,00 €	Produits et recuperations divers (consommation d'energie)
520/163-01.2018	770.000,00 €	10.000,00 €	Produit des locations immobilières - Grand-Bazar, PVI et baux commerciaux
551/161-05.2018	362.529,79 €	28.318,13 €	Redevance pour l'occupation du domaine public par le reseau de gaz
834/161-01.2018	23.000,00 €	8.000,00 €	Participation des beneficiaires dans certains frais exposes

Les **recettes de transferts** augmentent de 0,19 %, notamment suite à l'augmentation de la redevance voirie en compensation des dépenses y liées (040/124-06 pour 265.000,00 €).

Le Fonds des communes est adapté selon les dernières informations reçues, tout comme la redevance SRI et la valeur des points APE (3.093,70 €). Le pacte pour une fonction publique solide et solidaire a été budgété au niveau du Compte 2017.



Les adaptations principales sont les suivantes :

Article	Budget Ini	MB Elaboration	Libelle
000/46500-05.2018	2.909.199,21 €	25.345,39 €	Contrib. l'Autorite sup. pour les pers. contract. subsidie APE
00003/485-02.2018	108.320,00 €	91.166,00 €	Contributions de l'ONSS dans les charges patronales des agents PTP, Activa et Wallon'net
021/466-01.2018	20.765.612,78 €	-111.576,41 €	Fonds des Communes - Dotation principale
040/366-07.2018	665.000,00 €	265.000,00 €	Redevance de stationnement
10410/465-02.2018	118.341,80 €	-76.052,18 €	Contributions de l'AS pour pacte fct publique solide et solidaire
10433/46500-02.2018	504.968,64 €	-47.117,52 €	Contrib. de l'ONSS dans les charges patronales agents APE
351/485-48.2018	1.178.524,06 €	-43.829,50 €	Ristourne du "Pool des services d'incendie"
425/366-48.2018	14.000,00 €	42.880,00 €	Compensations financières dans le cadre de la concession domaniale - mobilier urbain
520/46501-48.2018	0,00 €	25.000,00 €	Autres contributions spécifiques de l'AS - subsides et primes accordées aux commerces
722/46303-01.2018	0,00 €	34.260,00 €	Contrib. d'aut. sup. dans frais fonct. ens. - plan de pilotage
751/664-01.2018	45.800,33 €	-40.591,08 €	Remboursement periodique par l'AS des emprunts a sa charge

Les **recettes de dette** ne changent pas.

PRÉLÈVEMENTS

Une provision complémentaire de 400.000 € pour les grands projets est constituée ainsi que pour les futurs enjeux en matière de dépenses de personnel (400.000,00 € également).

Le transfert du solde du subsidie 2017 « Grandes Villes » vers l'extraordinaire est budgété tel que décidé. La réduction du subsidie de fonctionnement au C.P.A.S. est provisionnée également.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

DÉPENSES DE TRANSFERTS

Des non-valeurs sur les subsides Fonds régional des investissements communaux 2013-2016 sont budgétées et compensées par des prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire classique.

Les subsides extraordinaires suivants sont prévus :

Article	Exercice	Reports	Budget Ini	MB Elaboratio	Libelle
764/522-52/ / -20180060,2018	2018	0,00 €	0,00 €	35,000,00 €	Remise en etat du terrain de foot du FC Entente Stembertoise
773/512-51/ / -20181016,2018	2018	0,00 €	0,00 €	18,310,00 €	Bat, classes - Maison du Prince - Restauration batiments et reaffectation en bureaux et logements
790/633-51/ / -20181017,2018	2018	0,00 €	0,00 €	4,200,00 €	Subside pour la FE Immaculee Conception - reparation du chauffage
790/633-51/ / -20181021,2018	2018	0,00 €	0,00 €	4,000,00 €	Subside pour la FE Marie Mediatrice - peinture antirouille du campanile

DÉPENSES DE DETTE

La recapitalisation de la Régie communale autonome Synergis pour 1.561.000,00 € a été budgétée dans le cadre du transfert du projet du hall omnispport à notre régie. Des remboursements anticipés d'emprunts sont également prévus.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Outre le projet de centre sportif transféré à la R.C.A., le projet PIC 2013-2018 des aménagements des rues Herla, de l'Union et de Louvain est retiré.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les principales modifications d'investissements sont les suivantes :

Article	Reports	Budget Ini	MB Elaboratio	Libelle
104/711-57/ / -2011:	0,00 €	0,00 €	150,000,00 €	Cite Administrative - Acquisition du terrain de LOGIVESDRE sis rue du College
104/712-56/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	190,000,00 €	Acquisition d'un appartement du Domaine du Parc Peltzer
104/723-60/01/ / -200:	27,937,47 €	0,00 €	150,000,00 €	Plan triennal 2007-2008- 3/2009 - Amenagement des archives communales (1ere phase) - Hotel Biolley
104/724-51/ / -2011:	0,00 €	1.312.000,00 €	1.350.000,00 €	PIC 2017-2018 - Cite administrative - Desamiantage, depollution, demolition et mise a plat anc.site
124/724-54/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	161.700,00 €	PIC 2017-2018 - Immeuble patrimoine prive - Espace Blavier - Assainissement et reamenagement locaux
124/724-56/ / -2017:	0,00 €	0,00 €	150,000,00 €	Immeuble patrimoine prive - rue Ortman 42 44 - refection de la toiture et assainissement chaufferie
137/723-56/ / -2017:	0,00 €	0,00 €	1.951.000,00 €	PIC 2017-2018 - Amenagement d'un parc a containers et d'une zone de stockage
421/731-51/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	236,000,00 €	PIC 2017-20108 - Reamenagement de la rue du Viaduc
421/731-51/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	368,000,00 €	credit d'impulsion - Amenagement de crapaurue
421/735-56/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	805,000,00 €	Refecton du Pont d'Al Cute
421/735-60/ / -2016:	525.349,99 €	0,00 €	237,000,00 €	FEDER 2014-2020 - Ville conviviale
421/735-60/ / -2016:	0,00 €	7.198.260,00 €	2.551.740,00 €	FEDER 2014-2020 - Ville conviviale
426/732-54/ / -2016:	0,00 €	0,00 €	850,000,00 €	Feder 2014-2020 - Ville conviviale - Eclairage urbain
569/724-54/ / -2018:	0,00 €	0,00 €	150,000,00 €	CTLM - Entretien des menuiseries exterieures
840/72566-57/ / -20:	0,00 €	0,00 €	127,000,00 €	Rehabilitation du site de l'ancienne piscine d'Ensival et de la plaine

Budget Participatif VERVIERS.

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants et associations verviétoises de proposer l'affectation d'une partie du budget annuel extraordinaire de la Ville à un projet citoyen.

Lorsqu'une association ou un groupement d'habitants dépose un projet, il doit désigner une personne qui sera le porteur du projet.

Rappel des objectifs :

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans la répartition des budgets publics, ce dispositif vise également à :

- Permettre aux citoyens de prioriser les projets importants pour la vie quotidienne de leur localité.
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- Rapprocher les habitants de leurs institutions locales.
- Renforcer la démocratie participative à Verviers.

Le montant total réservé est de 200.000€ à répartir dans les quartiers avec un forfait de 10.000€ et le reste au prorata du nombre d'habitants par quartier.

Répartition budget du centre-ville par quartiers.

	Population	%	Forfait	Prorata population	Total
Hodimont/Nord	5.819	19,44%	10.000,00 €	27.216,00 €	37.216,00 €
Prés-javais	1.961	6,55%	10.000,00 €	9.170,00 €	19.170,00 €
Hougnés/Boulevard	9.792	32,72%	10.000,00 €	45.808,00 €	55.808,00 €
Linaigrettes	4.625	15,45%	10.000,00 €	21.630,00 €	31.630,00 €
Centre Ville	5.288	17,67%	10.000,00 €	24.738,00 €	34.738,00 €
Verviers-Ouest et Gerarchamps	2.445	8,17%	10.000,00 €	11.438,00 €	21.438,00 €
Total	29.930,00	100,00%	60.000,00	140.000,00	200.000,00
Disponible	200.000,00	100,00%	140.000,00	60.000,00	0,00

Les projets seront recevables si :

- . Ils rencontrent l'intérêt général ;
- . Ils respectent la localisation prévue dans le tableau et s'ils apportent une plus-value au quartier.
- . Ils respectent scrupuleusement les règles d'engagements d'un crédit du budget extraordinaire (par exemple : une plaine de jeux, des aménagements de sécurité de voirie, du mobilier urbain...) et devra s'intégrer dans la répartition financière telle que définie dans le tableau joint.
- . Ils relèvent des compétences communales.
- . Ils sont cohérents et compatibles avec les réalisations en cours sur le territoire de la Ville de Verviers.

Le comité de sélection sera constitué de :

4 membres du Conseil Communal (un membre par groupe politique) ;

25 membres issus de la population.

+ Des membres observateurs :

Les Echevins des Finances, des Travaux et de la Vie Associative ou leurs représentants.

2 membres issus de l'AG de la Charte associative.

2 membres de l'administration communale désignés par le Collège.

Dépôt des projets : 15 septembre 2018 au service de la vie associative

Et les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 087/325263.

Question Orale CC 25/06/2018 : « 4800 Pass Jeunes »

Que diriez-vous de créer un PASS JEUNES ?

Grâce à cette carte offerte gratuitement aux jeunes de 12 à 25 ans, ces derniers seront ainsi invités à fréquenter plus souvent les commerces locaux et les centres sportifs de la commune.

Une carte-avantages qui permettrait d'obtenir un tas de réductions sur des produits et/ou des services dans différents commerces de la commune. En partenariat donc avec ceux-ci.

Objectif : permettre aux jeunes âgés de 12 à 25 ans d'accéder à une offre préférentielle chez les commerçants Verviétois. Ce partenariat doit inciter les jeunes à (re)découvrir le commerce de proximité. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative qui témoigne, s'il le fallait encore, de la place des jeunes à Verviers

Cette initiative a pour but de sensibiliser les jeunes de notre commune à s'investir dans la vie commerciale de leur quartier. Pour l'obtenir, rien de plus simple. Il suffit de remplir un formulaire. Le Pass vous est envoyé par la poste dans les jours qui suivent votre demande.

Ce Pass est une suite du travail débuté par nos conseillers communaux jeunes dont il a abouti à un conseil communal de la jeunesse durant cette mandature.

Renseignements : Service Jeunesse

Proposition co-signée par Antoine Lukoki & Nezha Darraji

La valeur de l'humain, le pouvoir de l'argent !

Comme nombre de citoyens, je suis de plus en plus horripilé par le sacro-saint équilibre budgétaire au nom duquel tout serait justifiable !

Le rapport à l'argent, le capitalisme débridé me font sortir de mes gonds.

Le gouvernement fédéral nous le rappelle assez souvent avec ses mesures qui attaquent directement le citoyen, catégorie par catégorie, sans tenir compte des situations réelles de chacun, sans humanité, juste pour tenir un budget.

Alors quand il s'immisce dans MON jogging de Verviers, dans NOTRE jogging de Verviers, je ne peux rester sans réaction.

Bien sûr les petits exemples vécus dimanche sont d'une importance minime par rapport à la super réussite de cet événement majeur dans Verviers.

J'en profite d'ailleurs pour féliciter notre nouveau Monsieur Jogging qui pour une première édition a assuré comme un chef, appuyé par les services techniques de la Ville, les agents de la paix, les administratifs volontaires, les services de secours, les associations et les privés.

A 7 ans, je courais le 1^{er} jogging de Verviers. Depuis j'en ai couru 34 sur les 37.

Et comme beaucoup, j'ai parcouru ces 13 km plus souvent pour le plaisir d'être présent que pour la compétition. (NDLR : avec tout de même un meilleur chrono à 50 minutes et une 45^{ème} place au général)

Le Grand Jogging de Verviers, c'est avant tout une ambiance, une atmosphère, une grande fête qui unit les Verviétois !

De tradition, les coureurs ne viennent pas à Verviers pour l'argent ou pour les lots. Verviers se court pour le prestige, pour l'ambiance, pour le plaisir de partager un moment entre partenaires de baskets et le grand public.

Le vainqueur remporte une tarte aux riz et les honneurs d'une réception à l'hôtel de Ville.

Malheureusement, pour la première fois, cette année, je n'ai pu profiter pleinement en tant que joggeur.

Non pas pour un problème d'organisation mais une mentalité qui a discrètement changé, que seul peut-être le peloton a pu ressentir et donc que je veux partager avec vous.

Des petits détails comme 2 agents mobilisés un dimanche pour réserver 15 places de parking devant le stade pour des gens plus importants peut-être.

Ou comme cette médaille payante que l'on recevra à l'arrivée après contrôle sur une liste et qui n'a plus la saveur du gral remis juste après la ligne d'arrivée au milieu des acclamations et des sourires.

Aussi comme ces massages offerts depuis 15 ans avant et après la course mais qui cette année ont été refusés aux coureurs du 5 km sous prétexte d'une distance trop courte et aux 13 km car ils peuvent s'échauffer en courant à la place.

Ou encore comme la disparition des éponges, des oranges, la traditionnelle tarte au riz limitée aux 2000 premiers. La fin de la tombola.

Loin de moi l'idée de jeter la pierre à ceux qui travaillent, qui se bougent pour Verviers et assurent leur mission de leur mieux. Plusieurs idées positives ont d'ailleurs déjà été partagées pour l'année prochaine.

Ce qui me chagrine vraiment, ce qui chagrine beaucoup de Verviétois, de Wallons, de Belges et que j'ai tenté de faire comprendre par ces exemples concrets, c'est que l'on peut avoir un budget à respecter, des lignes de conduite financières mais jamais ça ne devra être une raison pour supprimer l'humain, la convivialité, le plaisir de faire plaisir.

Offrir un sourire, un massage, un service n'a pas de valeur budgétaire mais tellement de valeur humaine.

J'espère qu'à l'aube des élections, ce message pourra être entendu par tout le monde car l'humain doit continuer à exister dans chacune des actions de la Ville. Je serai dorénavant le premier à ponctuer mon accord budgétaire par un rappel de l'attention particulière à porter à l'humain.

Je vous remercie

Eric Mestrez

Chef de groupe PS Verviers

Verviers, le 25 juin 2018.

Réponse au Conseiller Eric Mestrez :

La valeur de l'humain, le pouvoir de l'argent !

Rassurez-moi, Mr Mestrez, j'ai cru un moment que le Cdh verviétois avait trouvé un 38^{ème} candidat pour les prochaines élections d'octobre ! Enfin un peu d'humanisme.

« Au Cdh, l'humanisme », je cite, « n'est ni de circonstance, ni idéologique. Il est au cœur de nos valeurs : le sens de la justice et du partage, la bienveillance, la fraternité. Pour une société apaisée, mobilisée pour construire un avenir plus humain. Les choix sont en nous ».

Oui, Mr Mestrez, je veux absolument garder pour le plus bel événement sportif à Verviers, un esprit convivial, de rencontre, tout en ne négligeant pas l'aspect sportif cher aux nombreux athlètes verviétois qui s'entraînent exclusivement pour ce beau rendez-vous annuel.

Je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des points que vous avez cité mais vous expliquer quelques mesures qui vont toutes dans le sens de l'intérêt collectif et le bien-être de la population que nous accueillons.

Les 15 places de parking devant le stade. Non, elles n'étaient pas réservées pour des gens plus importants, mais justement pour les personnes plus faibles de notre société. Elles étaient réservées pour Handi Go et les « joëlettes » afin de les placer le plus près possible de l'entrée du stade... et par la suite pour les quelques voitures de la caravane publicitaire. Penser aux plus faibles d'entre nous est un acte humain positif.

Les médailles. Outre l'aspect financier, le choix de faire payer celles-ci 1€ sur réservation pour le jogging des 13 km a été pris lors d'un CA de la Maison verviétoise des Sports dont vous êtes administrateur et présent. Rappelez-vous c'est même la Conseillère Cécile Ozer qui a insisté pour garder la médaille pour le jogging des enfants et du 5 km.

Les éponges. Le lavage des 2500 éponges nous a été refusé cette année par la RCA « Synergis » dont vous êtes également administrateur, donc au moins au courant des PV de réunion.

Les points médailles et éponges ont fait l'objet d'un vote dans les différents comités.

Je suis d'accord avec vous pour dire que ce que les gens n'apprécient pas, ce sont les changements. Mais vous devez aussi avouer que si ceux-ci sont justifiés, il ne faut pas avoir peur des adaptations.

Le lavage des éponges nécessite 62 cycles de lavages... 62 machines, 62 fois des produits, 62 fois de l'eau, 62 fois du personnel. Est-on certain que l'hygiène est garantie ???

Je pense qu'écologiquement ce choix s'impose.

La tarte au riz et les massages n'ont pas été modifié par rapport aux autres années.

Vous auriez pu attirer l'attention des verviétois sur les progrès réalisés cette année...

Une économie de près de 2 m³ de déchets grâce aux gobelets réutilisables ainsi qu'un temps gagné pour le ramassage des déchets par les services ville.

Une économie de plusieurs centaines de mètres de tickets papier grâce à l'utilisation de jetons réutilisables.

Les produits de récupérations plus sains et frais (bananes, pommes, couque etc...) à l'arrivée des trois courses proposées durant le week-end jogging.

Nous essayons parce que c'est une volonté politique de la majorité d'être plus écologique, plus sain, plus économe pour la planète. Cela demande un changement dans les mentalités des gens, parfois aussi du courage politique, nous sommes là pour cela et nous devons même encore l'intensifier.

Afin d'éviter le jonchement des bouteilles en plastique aux 5 points de ravitaillements, nous étudions pour l'année prochaine la possibilité de les remplacer par des gobelets réutilisables à jeter dans des grands filets disposés peu après les ravitaillements. Cela ferait de sérieuses économies d'emballages plastiques, donc du bien pour notre planète.

J'espère Mr le Conseiller Mestrez vous revoir l'année prochaine sur le parcours du grand jogging de Verviers avec non pas des appréhensions, mais avec un esprit positif et constructif pour le bien de ceux qui nous suivront.

Mais par-dessus tout, ce qui me fait avancer en politique ce sont les retours positifs des gens, des verviétois. Cette dame responsable de Handi Go qui nous saute presque au cou en nous disant à l'arrivée d'une joëlette avec sa fille dedans... merci, c'est la première fois que je vois sourire ma fille depuis très longtemps ! Le sourire d'un enfant n'a pas de prix !

Merci aux 4000 verviétois qui ont participé à ce beau week-end et aux 25000 personnes qui les ont encouragés.

Claude Orban.

Echevin des Sports à Verviers.

0496/028826.